

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Achat d'un terrain situé à Sansonnet 24660 Coulounieix Chamiers – Montant 76 164,80 €.

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions.

Considérant que le Grand Périgueux investit dans l'extension de la zone de Cré@vallée.

Considérant que la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux souhaite acheter les terrains situés sur la commune de Coulounieix-Chamiers à Sansonnet appartenant à Monsieur DANREE Paul, dont la composition est la suivante : terrains sur les parcelles AV 95, 96, 97, 99, 313 et 391 pour un montant de 76 164.80 € ;

Considérant que les frais d'acte seront à la charge de la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux,

DECIDE

Article 1er : D'acheter à Monsieur Paul DANREE, les parcelles AV 95, 96, 97, 99, 313 et 391 sur la commune de Coulounieix-Chamiers pour un montant de 76 164.80 €.

Article 2 : de désigner Maître HANRIGOU pour la rédaction de l'acte authentique et tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le **29 MARS 2022**

Affiché le : **29 MARS 2022**

Le Président
Jacques AUZOU

